



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**

Distr.  
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/42/23  
28 février 2004

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF  
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL  
Quarante-deuxième réunion  
Montréal, 29 mars - 2 avril 2004

**PROPOSITION DE PROJET : ALGÉRIE**

Le présent document comporte les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Réfrigération

- Plan de gestion des frigorigènes visant à éliminer l'utilisation de SAO dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation : programme 2004

ONUDI

## FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET ALGÉRIE

SECTEUR : Réfrigération                      Consommation sectorielle de SAO (2002) : 726 tonnes de PAO

Seuils de coût-efficacité des sous-secteurs :                      S.O.

**Titre du projet :**

- (a) Plan de gestion des frigorigènes visant à éliminer l'utilisation de SAO dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation : programme 2004

<b>Données relatives au projet</b>	<b>Plan de gestion des frigorigènes</b>
Consommation de l'entreprise (tonnes PAO)	200
Incidences du projet (tonnes PAO)	12
Durée prévue du projet (mois)	524 647
Montant initial demandé (\$ US)	524 647
Coût final du projet (\$ US):	
Coûts différentiels d'investissement a)	524 647
Fonds pour imprévus b)	
Coûts différentiels d'exploitation c)	
Coût total du projet (a+b+c)	524 647
Participation locale au capital (%)	100 %
Pourcentage des exportations (%)	0 %
<b>Montant demandé (\$ US)</b>	<b>524 647</b>
Rapport coût-efficacité (\$ US/kg)	S.O.
Confirmation du financement de contrepartie?	S.O.
Agence nationale de coordination	Unité nationale de l'ozone
Agence d'exécution	ONUDI
<b>Recommandations du Secrétariat</b>	
Montant recommandé (\$ US)	524 647
Incidences du projet (tonnes PAO)	200
Rapport coût-efficacité (\$ US/kg)	S.O.
Coûts d'appui de l'agence d'exécution (\$ US)	39 349
Coût total pour le Fonds multilatéral	563 996

### Données générales

1. À sa 37<sup>e</sup> réunion, le Comité exécutif a approuvé en principe 1 424 647 \$ US à titre de montant total des fonds qui seront disponibles afin que l'Algérie puisse réaliser l'élimination de 245 tonnes de PAO de CFC d'ici 2007, ce qui représente 85 pour cent de la consommation de CFC utilisés dans le sous-secteur de l'entretien en réfrigération, et le gouvernement de l'Algérie ne demandera pas d'autres fonds au Fonds multilatéral pour éliminer une quantité supplémentaire de 315 tonnes utilisée dans le secteur non structuré et par certains grands utilisateurs important directement des CFC.
2. Le Comité exécutif a aussi affecté 200 000 \$ US à la première tranche du PGF, étant entendu que le financement de l'année subséquente ne sera pas décaissé tant que le Comité exécutif n'aura pas examiné favorablement le rapport périodique de l'année antérieure. Par la suite, à sa 39<sup>e</sup> réunion, le Comité exécutif a approuvé un montant supplémentaire de 700 000 \$ US pour la deuxième tranche du PGF.
3. Le gouvernement de l'Algérie a présenté pour examen par le Comité exécutif à sa 42<sup>e</sup> réunion une demande pour la troisième tranche du PGF au montant de 524 647 \$ US.

### Rapport périodique

4. Selon le rapport périodique, le programme de formation pour les agents de douanes est terminé et 60 trousseaux d'identification de SAO ont été remis aux bureaux de douane aux principales frontières et aux bureaux principaux. Un spécialiste international en réfrigération a donné des cours de formation des formateurs sur les bonnes pratiques d'entretien en réfrigération (janvier et mai 2003 à l'Institut National Spécialisé en Froid) avec la participation de techniciens des écoles de formation professionnelle. Fin 2003, 60 techniciens avaient été formés, dont 30 seront sélectionnés comme formateurs pour les cours qui seront offerts en 2004. Les premiers équipements de formation et de recyclage ont été achetés et utilisés pour les cours de formation. Les documents des cours de formation ont été préparés en arabe et français.
5. Les principales parties intéressées ont discuté des spécifications de l'équipement de récupération et de recyclage et se sont mises d'accord sur les modalités. Le contrat pour l'approvisionnement des équipements de récupération et de recyclage pour six centres de récupération et de recyclage et 100 ateliers d'entretien a été attribué en décembre 2003.
6. Les 700 000 \$ US affectés à la mise en oeuvre du programme de travail 2003 du PGF de l'Algérie ont été engagés et en partie décaissés.

### Plan d'action pour 2004

7. Les principales activités à mettre en oeuvre en 2004 sont la formation de 750 techniciens sur les bonnes pratiques de gestion des frigorigènes par le truchement de 30 cours de formation dans six centres de formation, l'achat d'équipements supplémentaires pour la récupération et le recyclage et leur distribution dans les ateliers d'entretien, et l'installation d'autres centres de récupération et de recyclage.

## OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT

### OBSERVATIONS

8. La consommation de CFC signalée par le gouvernement de l'Algérie en vertu de l'Article 7 en 2001 et 2002 a été de 1 021,8 tonnes de PAO et 1 761,8 tonnes de PAO, respectivement. Le Secrétariat a demandé des explications à l'ONUDI en rapport avec l'augmentation de 740 tonnes de PAO en une année. L'ONUDI a signalé que l'augmentation de la consommation de CFC en Algérie avait été dans le secteur de la mousse. Selon le rapport périodique sur la mise en oeuvre du programme de pays de l'Algérie, présenté par le gouvernement de l'Algérie au Secrétariat du Fonds, la consommation de CFC dans le secteur de la mousse a été nulle en 2001. Toutefois, une consommation de 726 tonnes de PAO a été signalée en 2002 (cette augmentation fera l'objet de discussion dans le contexte de toute demande d'assistance visant l'élimination des CFC dans le secteur de la mousse en Algérie).

9. Le Secrétariat a aussi demandé à l'ONUDI comment on en était venu à estimer à 45 tonnes la quantité totale de CFC éliminés par le truchement des activités mises en oeuvre jusqu'à maintenant depuis l'approbation du PGF de l'Algérie. L'ONUDI a indiqué que la quantité éliminée était un chiffre estimatif, auquel on était arrivé en se basant sur le fait que toutes les activités prévues dans le programme de travail 2003 du PGF avaient été achevées avec succès. L'élimination est attribuable à la mise en oeuvre effective des règlements en matière d'importation des SAO, au contrôle des importations illégales, à la réduction des émissions de CFC et à l'accréditation des techniciens.

10. Le Comité exécutif a approuvé le PGF de l'Algérie en tenant compte du fait que le gouvernement de l'Algérie a convenu de ne pas demander d'autres fonds au Fonds multilatéral afin d'éliminer 315 autres tonnes de PAO de CFC utilisées dans le secteur non structuré et par certains grands utilisateurs important directement des CFC. À cet égard, le Secrétariat a demandé une explication afin de savoir si des CFC avaient déjà été éliminés du secteur non structuré et d'autres entreprises utilisatrices. L'ONUDI a indiqué que le gouvernement de l'Algérie fournissait de l'assistance technique à des utilisateurs du secteur non structuré, ce qui, de concert avec le système de permis et de contingentement et les mesures législatives et réglementaires, permettra d'éliminer leur consommation de CFC.

### RECOMMANDATIONS

11. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation générale du projet au niveau de financement indiqué ci-dessous :

	Titre du projet	Financement du projet (\$ US)	Coûts d'appui (\$ US)	Agence d'exécution
a)	Plan de gestion des frigorigènes visant à éliminer l'utilisation de SAO dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation : programme 2004	524 647	39 349	ONUDI

---